

Bilan de la rencontre inter-associative

Synthèse des ateliers

IMPACT DU COVID

En France :

Quelques chiffres clés donnés par le Mouvement Associatif sur leur activité globale :

- ★ 40% des associations maintiennent moins de 20% de leur activité habituelle (68% en 2020)
- ★ 70% des associations sont conduites à repenser leur fonctionnement général et cela concerne même 80% des associations employeuses.
- ★ 58% s'interrogent sur l'adaptation des activités dans le temps

À Clermont-Ferrand

De façon générale, il reste un climat de forte incertitude, mais beaucoup de résilience face à la situation.

Voici 3 éléments qui ressortent :

La difficulté de mobiliser des bénévoles :

Les associations ont exprimé les difficultés qu'elles rencontrent pour trouver des bénévoles pour mener à bien leurs activités.

Une baisse de fréquentation des adhérents :

Les associations constatent une perte de revenus significative. La baisse des ressources provenant de la diminution des cotisations amène les associations à s'interroger sur le maintien du lien avec leurs adhérents et leurs bénéficiaires.

L'engagement dans la reprise des activités malgré le contexte :

Les associations restent mobilisées. Leurs préoccupations consistent à reprendre les relations avec les publics tout en étant sensibles aux enjeux d'adaptation. Pour y parvenir, elles témoignent d'un besoin de sécurisation financière avec la confirmation du versement des subventions prévues mais aussi davantage de dons. Enfin, elles ont besoin de rendre visibles leurs actions et de bénéficier d'outils numériques et informatiques.

COMMUNICATION

Voici les besoins clairement abordés :

- ▶ **Le forum des associations** (l'absence de 2022, le besoin d'informations sur sa tenue en 2023, la fréquence...)
- ▶ **Le portail des associations** (à développer et communiquer davantage sur son existence, ses fonctionnalités)
- ▶ Utilisation des **réseaux sociaux**
- ▶ Création de **supports print**
- ▶ Communication **en interne**

La Ligue de l'enseignement mettra en place plusieurs formations sur la communication (plan de communication, réseaux sociaux, création...) pour 2023 (on vous transmet les dates dès qu'elles sont définies).

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sur l'atelier transition écologique, une vingtaine de participants ont pu échanger sur les enjeux de la transition écologique pour les associations. Les échanges ont pu se faire autour :

- d'une part, de la définition du contexte et notamment du positionnement des associations et de leur objet par rapport à cette question, parfois centrale pour elles parfois plus diffuse, et
- d'autre part de propositions d'actions pour accompagner la transition écologique du territoire. Vous retrouverez le détail de l'analyse du contexte et de ces propositions [ICI](#)

La question de la sensibilisation à la compréhension par les bénévoles des enjeux du réchauffement climatique étant fortement ressortie, des propositions pourraient être mises en œuvre dès 2023.

GOUVERNANCE

L'ensemble des échanges ont montré combien il est important de proposer des temps d'information et d'échanges autour de la gouvernance des associations : faire la part entre ce que dit la loi, ce qu'imposent les usages et rappeler que la loi 1901 promeut la liberté associative, qu'il est fondamental de réaffirmer.

L'ensemble des responsables associatifs s'interroge sur les règles obligatoires et celles qui se sont imposées au fur et à mesure des expériences sans que la loi ne le mentionne.

Les 3 seules obligations concernant les statuts sont le nom, l'objet et le siège social de l'association. Ensuite, la loi 1901 est une loi de liberté qui n'oblige pas à des modes spécifiques de fonctionnement. (Se méfier des statuts type, le "copier-coller" a figé les pratiques des associations).

La principale difficulté notée par la majorité des participants : trouver des bénévoles responsables. Certains ont fait le lien sur les modes de fonctionnement de l'association, sa gouvernance et sa capacité à attirer et conserver des bénévoles responsables.

Certains ont opté pour des fonctionnements collégiaux (pas de présidence mais des co-gérants, une gouvernance partagée, horizontale)

D'autres fondent leur fonctionnement sur des délégations des prises de décisions à des commissions liées aux activités, qui impliquent plus les adhérents.

Par contre, pour l'ensemble des partenaires (collectivité, Etat, institutions...), lorsqu'il s'agit pour l'association de demander l'usage d'une salle, une subvention ou d'ouvrir un compte en banque, il est demandé d'autres éléments dans les statuts : désigner un responsable, constituer un CA, respecter un fonctionnement démocratique, etc...

Différents autres sujets ont été abordés comme par exemple la prise de décision par consentement, technique qui permet d'essayer de prendre une décision en groupe en respectant l'ensemble des avis, notamment lorsque le sujet risque d'être clivant.

SIGLES

Des sigles, des sigles, toujours des sigles !

Dans la vie de nos associations, on en croise à la pelle.

Essayons de voir ce à quoi ils renvoient...

DSP : Délégation de Service Public

ESS : Economie Sociale et Solidaire

DJVA : Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative de la Ville de Clermont-Ferrand

OLVA : Observatoire Local de la Vie Associative – dont un sur Clermont-Ferrand

QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

CEA : Chèque Emploi Associatif

CFGa : Certificat de Formation à la Gestion Associative

GUSO : Guichet Unique du Spectacle Occasionnel

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement – déclinaisons départementales et régionales

FSE : Fonds Social Européen

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

CPA : Compte Personnel d'Activité

CEC : Compte d'Engagement Citoyen

CPF : Compte Personnel de Formation

MAIA : Mission d'accueil et d'Information des Associations

CRIB : Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles, participent aux Missions d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)

PAVA : Points d'Appui à la Vie Associative, participent aux Missions d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)

CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire – la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes est un Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB)

CREFAD : Centre de Recherche, d'Etudes et de Formation à l'Animation et au Développement – le CREFAD Auvergne est un point d'appui à la vie associative (PAVA)

FAL : Fédération des Associations Laïques – la FAL 63 est un point d'appui à la vie associative (PAVA)

CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif – le CDOS 63 est un Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB)

DDVA : Délégué.es Départemental.es à la Vie Associative – un par département (voir SDJES pour les contacts)

CEPJ : Conseiller ou Conseillère Education Populaire et Jeunesse

MA AuRa : Mouvement Associatif Auvergne-Rhône-Alpes

SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports – un par département

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – une par région

DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports – une par région

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

CRC : Commission Régionale de Concertation

RNA : Répertoire National des Associations

JO : Journal Officiel

URSSAF : Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

SIRET : Système d'Identification du Répertoire des ETablislements

SIRENE : Système national d'Identification et du Répertoire des ENTreprises et de leurs Etablislements

GAFAM : Google Apple Facebook Amazon Microsoft

CNIL : Commission National de l'Informatique et des Libertés

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données